

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 1^{er} mai 2023, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

M ^{mes} les conseillères et	Stéphane Giard	Paul Goulet
MM. les conseillers	François Lemay	Geneviève Rheault
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Félix Dionne
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Julie Bourdon.

Sont également présents : la greffière adjointe, M^e Joannie Meunier, le directeur général, M. Michel Pinault, le directeur général adjoint, M. Gabriel Bruneau et la trésorière, M^{me} Sylvie Chouinard.

2023-05-0318

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0319

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M^{me} Agathe Dion Tétreault, district 4

M^{me} Agathe Dion Tétreault offre ses remerciements au nom de l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (AFEAS) aux membres du conseil pour leur soutien au travail invisible et pour la tenue, le 8 mars dernier, de la journée internationale des droits de la femme dans la salle du conseil, cet événement ayant permis des échanges enrichissants avec des ambassadrices de quatre autres pays sur l'évolution du droit des femmes. Un œillet blanc a été remis aux élu(e)s en guise de saine relation.

2. M^{me} Sylvie Vandal, district 10

M^{me} Sylvie Vandal s'assure que le conseil a bien reçu la pétition contre le projet au 40, rue Fairfield.

3. M. Richard Dubé, district 2

M. Richard Dubé exprime sa déception face à la présence de policiers dans la salle du conseil et à la minuterie imposée pour la période de questions. Il s'informe sur l'obligation d'aller à l'externe en vertu de la *Loi sur les cités et villes* pour la surveillance des travaux d'infrastructures des rues. Finalement, il demande si les échantillons du lac Boivin pourraient être testés à l'interne plutôt que par l'Organisme de bassins versants de la Yamaska, dans un souci d'économie des fonds publics.

4. M. Claude Archambault, district 6 (par courriel)

M. Claude Archambault revient sur une problématique soulevée à la dernière séance en lien avec un feu de circulation. Il demande à nouveau qui paie le coût des erreurs de localisation de panneaux d'arrêt.

Finalement, il s'exprime concernant le budget alloué au déneigement des trottoirs et à la réparation de la voirie.

5. M. Jaouad El kaabi, district 8 (par courriel)

M. Jaouad El kaabi s'exprime en anglais dans son courriel et questionne le rôle de l'organisme Vie culturelle et communautaire de Granby ainsi que les règles de gouvernance entre la Ville et cet organisme.

2023-05-0320

Approbation des procès-verbaux des 3 et 24 avril 2023

CONSIDÉRANT QUE copies des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues respectivement les lundis 3 et 24 avril 2023 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le lundi 3 avril 2023 et de la séance extraordinaire tenue le lundi 24 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0321

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2023-80081 – 845, boulevard Industriel – Lot numéro 1 398 555 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2023-069, transmettant la résolution numéro 230328-02 du comité consultatif d'urbanisme;

Le conseiller Alain Lacasse explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Éric Bernier, mandataire de la compagnie NGA Construction inc., pour l'immeuble situé au 845, boulevard Industriel;

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Bernier, mandataire de la compagnie NGA Construction inc., a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 845, boulevard Industriel, à Granby, portant le numéro de lot 1 398 555, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 230328-02, en date du 28 mars 2023, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

- la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

- le bâtiment est en bonne partie occupé par des aires d'entreposage ne nécessitant pas un grand besoin de stationnement;
- le besoin du requérant est de seulement 57 cases;
- l'aménagement du nombre de cases exigées n'est pas requis pour les besoins de l'entreprise et créerait une surface minéralisée inutile;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal La Voix de l'Est, édition du 8 avril 2023, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2023-80081 pour la propriété située au 845, boulevard Industriel, portant le numéro de lot 1 398 555, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser :

- quatre (4) entrées charretières, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de trois (3) maximum; et
- l'aménagement d'un total de 57 cases de stationnement, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 91 cases;

le tout en référence au plan soumis en annexe en date du 14 mars et complété le 23 mars 2023;

le tout conditionnellement à ce que la demande numéro 2023-0320 de permis de construction dans le cadre du PIIA-12 soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0322

Dépôt – Rapport financier 2022 consolidé – Ville de Granby – Rapport de l'auditeur – Raymond Chabot Grant Thornton

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2023-025;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport de l'auditeur indépendant par M. Jean-Yves Trottier, associé chez Raymond Chabot Grant Thornton;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport de l'auditeur indépendant de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, et du rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT le surplus non affecté au 31 décembre 2022 de 13,7 millions de dollars; et

CONSIDÉRANT les recommandations du comité finances et ressources humaines;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
appuyé par le conseiller Paul Goulet

de déposer le rapport financier 2022 de la Ville de Granby ainsi que les rapports de l'auditeur, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

d'autoriser la trésorière à publier les états financiers 2022 de la Ville de Granby sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; et

de déposer le rapport financier 2022 de la Ville de Granby ainsi que les rapports de l'auditeur, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

d'autoriser la trésorière à publier les états financiers 2022 de la Ville de Granby sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation; et

d'affecter 12,4 M\$ du surplus, tel que le comité finances et ressources humaines le recommande au conseil, comme suit :

5 M\$	PTI infrastructures routières et mobilité durable;
2 M\$	Palace;
1,5 M\$	Imprévus;
1 M\$	Parcs;
1 M\$	Transport en commun;
1 M\$	Logements sociaux abordables;
500 k\$	Milieus naturels;
250 k\$	Animation centre-ville;
150 k\$	Politiques sport, culture, aînés et immigration.

le tout à même le surplus libre prévu à même le fonds des dépenses d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 173-2023 en date du 27 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0323

Autorisation – Partenariat – Tournoi de golf – Centre de pédiatrie sociale de la Haute-Yamaska – 7 juin 2023

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2023-007;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accepter la demande de partenariat du Centre de pédiatrie sociale de la Haute-Yamaska pour la tenue de son premier tournoi de golf qui aura lieu le mercredi 7 juin 2023, pour un montant de 500 \$, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 130-2023 en date du 6 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0324

Partenariat – Gala des prix de la relève entrepreneuriale – J'entreprends la relève – 25 mai 2023

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2023-008;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accepter la demande de partenariat de l'organisme J'entreprends la relève, dans le cadre de leur Gala des Prix de la relève entrepreneuriale qui aura lieu le jeudi 25 mai 2023, pour un montant de 500 \$, le tout étant payable à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 166-2023, en date du 26 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0325

Délégation – Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités – 25 au 28 mai 2023 – Toronto

CONSIDÉRANT le sommaire de la Mairie, sous le numéro M-2023-009;

CONSIDÉRANT que la mairesse Julie Bourdon a été invitée à prendre la parole lors du prochain congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités qui se tiendra à Toronto, en Ontario, du 25 au 28 mai 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

de déléguer la mairesse Julie Bourdon pour représenter la Ville de Granby au congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités, qui se tiendra à Toronto, en Ontario, du 25 au 28 mai 2023, pour une dépense totale de 1 520 \$, plus taxes applicables, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 169-2023, en date du 26 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0326

Modifiée par rés.
2023-06-0482, le
5 juin 2023

Plan d'action d'accueil, d'accompagnement et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2023-014;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-07-0648 à l'effet d'approuver et de transmettre au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), aux fins d'analyse et d'approbation, le projet de plan d'action d'accueil, d'accompagnement et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles 2022-2025 de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du projet de plan d'action d'accueil, d'accompagnement et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles par le MIFI et son admissibilité au Programme d'appui aux collectivités pour le volet de la mise en œuvre du plan;

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 2022-12-1127 et 2023-02-0070 à l'effet de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités du MIFI pour la mise en œuvre du plan d'action d'accueil, d'accompagnement et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles 2022-2025 de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT les termes de la convention intervenue entre le MIFI et la Ville de Granby qui prennent effet le 1^{er} février 2023 et se terminent le 31 janvier 2026 ainsi que le protocole d'affaires publiques et de visibilité;

CONSIDÉRANT QUE le plan allant jusqu'en 2026 nécessite un investissement total de près de 734 150 \$;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la convention conclue avec le MIFI en février dernier, celui-ci participe à la mise en œuvre du plan pour un montant de 121 750 \$;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'approuver et de transmettre au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, aux fins d'analyse et d'approbation, le projet de plan d'action d'accueil, d'accompagnement et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles 2022-2025 de la Ville de Granby, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 162-2023, 001-2024 et 001-2025 en date du 26 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0327

Autorisation à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour le soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence – Passage au 9-1-1 PG

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de police, sous le numéro SP-2023-002;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de concert avec le ministre de la Sécurité publique, a mis en place le Programme d'aide financière pour le soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec (agence 9-1-1) a été désignée par le gouvernement pour administrer ledit programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la centrale actuelle comprend quatre (4) postes de travail et deux (2) postes au centre secondaire d'appels d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce programme, le financement accordé est de 90 000 \$ par poste de travail; et

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby souhaite présenter une demande d'aide financière conformément au Programme d'aide financière pour le soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence du Québec en vue de leur passage au 9-1-1 de prochaine génération;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de présenter une demande de soutien financier au montant de 540 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à la modernisation des centres d'urgence 9-1-1 et des centres secondaires d'appels d'urgence.

Que le directeur général soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis dans le cadre de cette demande d'aide financière et à en effectuer le suivi.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0328

Comité de circulation – Réunion du 5 avril 2023 – Recommandations pour acceptation par le conseil municipal

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2023-039;

CONSIDÉRANT la réunion du comité de circulation du 5 avril 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller François Lemay

d'approuver les recommandations du comité de circulation à la suite de la réunion du 5 avril 2023; et

que le compte rendu soit déposé intégralement aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0329

Autorisation – Renouvellement d'un protocole de collaboration – Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région de l'Estrie – 2023-2024

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2023-036;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a conclu, le 26 octobre 2015, un protocole de collaboration avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région de l'Estrie (CAVAC) afin d'établir les modalités de collaboration entre les parties relativement à la migration du service d'intervention immédiate vers le service de référence policière, laquelle vient à échéance le 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de renouveler l'entente conclue le 26 octobre 2015, avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région de l'Estrie (CAVAC) concernant les modalités de collaboration entre les parties relativement à la migration du service d'intervention immédiate vers le service de référence policière, et ce, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 30 septembre 2024, aux mêmes termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2023-036.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

de ne pas renouveler l'entente conclue le 22 novembre 2018 avec Développement Industriel Granby et région inc. (Granby Industriel) concernant le développement industriel pour les années 2019 à 2023 et d'y mettre fin en date du 31 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0332

Autorisation de signature – Nouvelle entente concernant les activités de secours, d'aide aux sinistrés et à la gestion des appels d'urgence – Unité de sauvetage Haute-Yamaska inc. – 2023-2025

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2023-045;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité de sauvetage Haute-Yamaska inc. (USHY) épaula le Service de police de Granby ainsi que le Service de sécurité incendie lors des interventions policières, d'incendie ou de mesures d'urgence en fournissant notamment une aire de rétablissement;

CONSIDÉRANT QUE l'USHY possède les équipements et l'expertise et œuvre dans des sphères d'activités de secours telles que le sauvetage nautique, le sauvetage sur glace, le sauvetage en hauteur, les premiers soins, la recherche en forêt, etc.;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2022-09-0842 accordant une aide financière à l'USHY pour les années 2023 à 2025 et autorisant la conclusion d'une nouvelle entente de partenariat avec le Service de sécurité incendie de la Ville;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2022-12-1133 autorisant le renouvellement de l'entente conclue avec l'USHY encadrant le service d'assistance offert par l'USHY au Service de police de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'uniformiser l'encadrement du service d'assistance offert aux Service de police ainsi qu'au Service de sécurité incendies et de conclure une seule entente avec l'USHY ayant pour objet de prévoir les conditions et les modalités de versement de l'aide financière annuelle, accordée par la Ville à l'USHY, et de préciser les rôles et responsabilités de chacune des parties relativement aux activités de secours et d'aide aux citoyens et sinistrés, à la gestion des appels d'urgence de l'USHY, et ce, pour les années 2023 à 2025.

CONSIDÉRANT QUE les services concernés recommandent la conclusion d'une nouvelle entente.

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de conclure une nouvelle entente concernant les activités de secours, d'aide aux sinistrés et à la gestion des appels d'urgence à intervenir avec l'Unité de sauvetage Haute-Yamaska inc. (USHY) pour les années 2023 à 2025, le tout, selon les termes et conditions mentionnés au projet d'entente, lequel est joint au sommaire numéro SJ-2023-045; et

de modifier la résolution numéro 2022-09-0842 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 septembre 2022 en conséquence, et de mettre fin à l'entente conclue avec l'USHY le 18 décembre 2019.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 170-2023, 001-2024 et 001-2025, en date du 27 avril 2023.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0333

Autorisation de signature – Servitude de passage – 104 et 108, rue Clarence – Lots numéros 1 009 871 et 1 009 872 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2023-043;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9461-1407 Québec inc. et M. Vincent Lamontagne sont propriétaires des lots numéros 1 009 871 et 1 009 872 du cadastre du Québec, lesquels lots correspondent aux propriétés situées aux 104 et 108, rue Clarence;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci souhaitent construire des immeubles sur lesdits lots, mais que l'accès sera mitoyen entre les immeubles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 123 du Règlement 0663-2016 de zonage, une servitude de passage pour l'allée de circulation est requise, à laquelle la Ville de Granby doit intervenir;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage pour l'allée de circulation entre les lots numéros 1 009 871 et 1 009 872 du cadastre du Québec, représentant les 104 et 108, rue Clarence, afin de satisfaire aux dispositions de l'article 123 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage actuellement en vigueur, le tout aux frais des propriétaires.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0334

Autorisation de signature – Mainlevée – 600, 615 et 617, rue du Luxembourg – Lots numéros 3 976 358, 6 266 133 et 6 266 134 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2023-042;

CONSIDÉRANT QUE le 9 novembre 2012, la Ville de Granby a vendu le lot numéro 3 976 358 du cadastre du Québec à la compagnie Groupe Luc Barbarie Transport et Logistique inc., lequel correspond au 600, rue du Luxembourg;

CONSIDÉRANT QUE le 27 août 2019, la compagnie Gestion Benoit Brodeur inc. a acquis ce lot de la compagnie Groupe Luc Barbarie Transport et Logistique inc.;

CONSIDÉRANT QUE le 17 août 2021, la Ville de Granby a vendu les lots numéros 6 266 133 et 6 266 134 du cadastre du Québec à la compagnie Gestion Benoit Brodeur inc., lesquels lots correspondent aux 615 et 617, rue du Luxembourg;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces ventes, la Ville de Granby s'était réservée des droits de rétrocession et de résolution aux termes des ventes;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite radier les droits affectant ses immeubles et que ces droits ne sont plus nécessaires aujourd'hui;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte de mainlevée des droits de rétrocession et de résolution en faveur de la Ville de Granby, lesquels droits sont mentionnés aux actes publiés au registre foncier, dans la circonscription foncière de Shefford, sous les numéros 19 552 877 et 26 588 842, le tout aux frais du propriétaire, soit la compagnie Gestion Benoit Brodeur inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0335

Dépôt des rapports annuels sur l'application du Règlement de gestion contractuelle – 2021-2022

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-039; et

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit déposer, au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport sur l'application du Règlement de gestion contractuelle;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de déposer les rapports sur l'application du Règlement de gestion contractuelle pour les années financières 2021 et 2022.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0336

Autorisation – Adhésion au regroupement de l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) – 2023-2027 – Contrat numéro 170/2023

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-040;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal*:

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ; et

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby désire participer à l'achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de confirmer, comme les lois le permettent, l'adhésion de la Ville de Granby au regroupement pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) géré par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027, représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

de s'engager à transmettre une résolution du conseil au moins trente (30) jours avant la publication de l'appel d'offres public annuel si la Ville désire annuler sa participation audit programme d'achat groupé;

de confier à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appel d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Granby, pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

de confier à l'UMQ le mandat d'analyser les soumissions déposées et l'adjudication des contrats;

de s'engager à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

de s'engager à fournir à l'UMQ les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée, pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres;

de reconnaître que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

de transmettre un exemplaire signé et conforme de la présente résolution à l'UMQ.

La Ville de Granby estime que ses besoins en sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) représentent une dépense annuelle de 436 905 \$, taxes incluses, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 146-2023, 001-2024, 001-2025, 001-2026, 001-2027, en date du 25 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0337

Adjudication du contrat numéro 088/2023 – Fourniture et chargement d'enrobés bitumineux – 2023 – Sintra inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-042;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle* de la Ville de Granby; et

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Sintra inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 2 mars 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adjuger le contrat numéro 088/2023 pour la fourniture et le chargement d'enrobés bitumineux, pour la période du 2 mai 2023 au 30 novembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc., en tenant compte du coût de revient à la tonne métrique, incluant la taxe de vente provinciale et le transport effectué par les employé(e)s municipaux, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 1 391 887,35 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 145-2023, en date du 25 avril 2023, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 2 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0338

Adjudication du contrat numéro 090/2023 – Fourniture et chargement de pierre concassée – 2023 – Sintra inc. – Les Carrières de Saint-Dominique ltée

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-044;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 090/2023 pour la fourniture et le chargement de six (6) types de pierres concassées (MG-20, MG-56, MG-20b, 0-5 mm, 100-200 mm et pierre 14-20 mm), en tenant compte du coût de revient à la tonne métrique par produit, incluant la taxe de vente provinciale et le coût du transport effectué par les employé(e)s municipaux, pour une période de onze (11) mois, soit du 2 mai 2023 au 31 mars 2024, au plus bas soumissionnaire conforme par type de pierres, soit:

- **Sintra inc**

Pierre 0-5 mm : 1 304,97 \$

Le tout pour une dépense totale estimée taxes incluses de 1 304,97 \$; et

- **Les Carrières de Saint-Dominique Itée**

Pierre MG-20 : 30 408,59 \$

Pierre MG-56 : 7 353,80 \$

Pierre d'enrochement 100-200 mm : 11 692,96 \$

Pierre MG-20b : 39 130,59 \$

Pierre drainage 14-20 mm : 5 130,76 \$

Le tout pour une dépense totale estimée taxes incluses de 93 716,70 \$;

pour un montant total estimé pour les six (6) types de pierres, taxes incluses, de 95 021,67 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 161-2023 et 001-2024, en date du 26 avril 2023, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 22 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0339

Adjudication du contrat numéro 121/2023 – Fourniture et livraison de béton de ciment – 2023-2024 – Les Carrières de Saint-Dominique Itée

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-047;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'adjuger le contrat numéro 121/2023 pour la fourniture et la livraison de béton de ciment pour la période du 2 mai 2023 au 15 avril 2024, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Carrières de Saint-Dominique Itée, pour un montant total estimé, taxes incluses, de 99 755,30 \$, payable à même le fonds d'administration, poste budgétaire 62101, et le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91190A.12, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 151-2023 et 001-2024, en date du 25 avril 2023, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 22 mars 2023 et à l'addenda numéro 1, en date du 4 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0340

Conclusion du contrat numéro 131/2023 – Pompage des boues des bassins d'aération 1A, 1B et 1C à la station d'épuration des eaux usées – 2023 – Pompage express M.D. inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-038;

d'adjuger le contrat numéro 137/2023 pour des travaux de planage et de pavage à être effectués sur la rue Principale, entre les rues Dufferin et Mountain, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage Maska inc., pour un montant total, taxes incluses, de 219 199,71 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91093A.6, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 150-2023 en date du 25 avril 2023, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 22 mars 2023 et aux addendas numéro 1, en date du 31 mars 2023 et numéro 2, en date du 6 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0343

Conclusion du contrat numéro 156/2023 – Ajout d'un branchement au réseau de fibres optiques reliant la cour municipale au poste de police – 2023 – MRC de La Haute-Yamaska

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-041;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale entre la MRC de La Haute-Yamaska et la Ville de Granby, dont copie est jointe au sommaire numéro APP-2023-041, laquelle stipule à l'article 7 que les travaux sur le lien local de fibres optiques doivent être adressés à la MRC de La Haute-Yamaska; et

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Infrastructurel par la MRC de La Haute-Yamaska, en date du 13 mars 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de conclure le contrat numéro 156/2023 pour l'ajout d'un branchement au réseau de fibres optiques reliant la cour municipale au poste de police, avec la MRC de La Haute-Yamaska, pour un montant total, taxes incluses, de 68 019,21 \$, payable à même le fonds de roulement, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 142-2023 en date du 25 avril 2023, le tout conformément à sa soumission en date du 13 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0344

Conclusion du contrat numéro 164/2023 – Restauration de l'œuvre d'Alfred-Pellan – Centre de conservation du Québec – Ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-049;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme gouvernemental a pour mission la conservation et la restauration du patrimoine québécois;

CONSIDÉRANT QU'en confiant la restauration de l'œuvre à cet organisme, la Ville s'assure qu'elle sera exécutée suivant les règles de l'art;

CONSIDÉRANT la proposition de restauration reçue du Centre de conservation du Québec (ministère de la Culture et des Communications), comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 26 janvier 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 43 316 \$ du surplus libre vers le poste budgétaire 2-692-11-0-52201 au fonds d'administration; et

de conclure le contrat numéro 164/2023 pour la restauration de l'œuvre d'Alfred-Pellan avec le Centre de conservation du Québec (ministère de la Culture et des Communications), entraînant une dépense estimée, taxes incluses, de 47 440,98 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 152-2023 en date du 25 avril 2023, le tout conformément à la proposition de restauration en date du 26 janvier 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0345

Conclusion du contrat numéro 168/2023 – Mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de voirie des rues Bernard et Bousquet – 2023 – Les services EXP inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-043;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*; et

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Les services EXP inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 14 avril 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

de conclure le contrat numéro 168/2023 pour les services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de voirie des rues Bernard et Bousquet au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les services EXP inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 79 505,21 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 91192.3, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 148-2023 en date du 25 avril 2023, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 4 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0346

Approbation des critères de sélection et de pondération du contrat numéro 182/2023 – Mandat de services professionnels pour la conception et la fourniture de décorations lumineuses hivernales

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2023-050;

CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels pour réaliser la conception d'aménagements extérieurs, incluant la fourniture de décorations illuminées, pour la création d'une ambiance lumineuse et chaleureuse lors de la saison hivernale; et

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède le seuil obligeant l'appel d'offres public;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'approuver les critères d'évaluation et de pondération du contrat numéro 182/2023 pour le mandat de services professionnels pour la conception et la fourniture de décorations lumineuses hivernales comme suit :

·	Expérience de la firme soumissionnaire	10 points
·	Installation	15 points
·	Esthétisme	25 points
·	Entretien et durabilité	15 points
·	Réutilisation des structures actuelles	15 points
·	Garantie	15 points
·	Prix soumis	5 points
	Total	100 points

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0347

Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 19 mars au 24 avril 2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2023-026;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 19 mars au 24 avril 2023, soit :

- les comptes pour la période du 28 mars au 24 avril 2023, pour la somme de 8 025 046,84 \$; et
- les salaires pour la période du 19 mars au 15 avril 2023, pour la somme de 1 740 198,50 \$;

pour un total de 9 765 245,34 \$ soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Inspection du système de réfrigération (sur demande)

Réf. : 133/2023 - C2023-1549

Du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2026

Fournisseur : Groupe technique de services inc.

Dépense 2023 approximative, taxes incluses.....6 660,88 \$

Dépense 2024 annuelle approximative, taxes incluses9 991,33 \$

Dépense 2025 annuelle approximative, taxes incluses 9 991,33 \$

Dépense 2026 approximative, taxes incluses 3 330,44 \$

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 141-2023, 001-2024, 001-2025 et 001-2026 en date du 24 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0348

Contrats d'enlèvement des ordures et de collectes des matières recyclables – Société zoologique de Granby inc. – MRC de La Haute-Yamaska

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2023-024; et

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'autoriser la MRC de La Haute-Yamaska à procéder à des appels d'offres et à adjudger les contrats d'enlèvement des ordures et de collectes des matières recyclables de la Société zoologique de Granby inc., pour cinq (5) ans;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser la MRC de La Haute-Yamaska à procéder à des appels d'offres, pour cinq (5) ans et à adjudger les contrats d'enlèvement des ordures et de collectes des matières recyclables de la Société zoologique de Granby inc., la facturation étant remise à ladite société, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2024, 001-2025, 001-2026, 001-2027 et 001-2028, en date du 19 avril 2023.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0349

Mouvements de main-d'œuvre – 11 avril au 19 juin 2023 – Embauche – M^{me} Kasandra Lapierre au poste d'animatrice à la Division bibliothèque du Service des loisirs, de la culture et du développement social – Embauche – M. Vincent Lambert au poste de policier auxiliaire au Service de police – Embauche – M. Simon Poudrette au poste de technologue en génie civil – niveau 1 à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable – Embauche – M^{me} Caroline Beaudry au poste de technologue en génie civil – niveau 1 à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable – Changement de statut – M. Vincent Labonté au poste de policier permanent au Service de police – Nomination – M^{me} Michelle Gagné au poste de commise à la perception à la Division dépenses du Service des finances et de l'évaluation – Nomination – M. Benoit Galipeau au poste de capitaine aux opérations au Service de sécurité incendie – Nomination – M^{me} Catherine St-Jean au poste d'agente à la prévention, relations publiques et communautaires au Service de police

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2023-010, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.).

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard

appuyé par le conseiller François Lemay

1. d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 11 avril au 19 juin 2023, pour le personnel permanent, régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus longuement spécifié au sommaire numéro RH-2023-010 et son annexe.

Pour ce qui est du personnel permanent ou régulier :

- de ratifier l'embauche de M^{me} Kasandra Lapierre au poste d'animatrice à la Division bibliothèque du Service des loisirs, de la culture et du développement social, en date du 17 avril 2023. Cette embauche est assujettie à une période de probation, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service, ainsi qu'aux autres conditions de travail contenues dans la convention collective en vigueur;
- d'embaucher M. Vincent Lambert au poste de policier auxiliaire au Service de police, en date du 2 mai 2023. Cette embauche est assujettie au respect des exigences, dont les modalités sont prévues dans la convention collective en vigueur, ainsi qu'aux directives établies par le Service de police, le tout devant être accompli à la satisfaction de la direction du service. Il est à noter que monsieur Lambert a déjà complété sa période de probation à la satisfaction de la direction du service;
- d'embaucher M. Simon Poudrette au poste de technologue en génie civil – niveau 1 à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, en date du 2 mai 2023. Cette embauche est assujettie à une période de probation, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service, ainsi qu'aux autres conditions de travail contenues dans la convention collective en vigueur;
- d'embaucher M^{me} Caroline Beaudry au poste de technologue en génie civil – niveau 1 à la Division ingénierie du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, en date du 15 mai 2023. Cette embauche est assujettie à une période de probation qui devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service, ainsi qu'aux autres conditions de travail contenues dans la convention collective en vigueur;
- d'autoriser le changement de statut de M. Vincent Labonté au poste de policier permanent au Service de police, en date du 2 mai 2023. Cette embauche est assujettie au respect des exigences, dont les modalités sont prévues dans la convention collective en vigueur, ainsi qu'aux directives établies par le Service de police, le tout devant être accompli à la satisfaction de la direction du service. Il est à noter que monsieur Labonté a déjà complété sa période de probation à la satisfaction de la direction du service;
- de nommer M^{me} Michelle Gagné au poste de commise à la perception à la Division dépenses du Service des finances et de l'évaluation en date du 1^{er} mai 2023. Cette nomination est assujettie à une période de probation, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service, ainsi qu'aux autres conditions de travail contenues dans la convention collective en vigueur;
- de nommer M. Benoit Galipeau au poste de capitaine aux opérations au Service de police, en date du 2 mai 2023. Cette nomination est assujettie à une période de probation dont les modalités sont prévues dans la politique régissant le personnel cadre en vigueur, ainsi que selon les autres conditions négociées, et devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

- de nommer M^{me} Catherine St-Jean au poste d'agente à la prévention, relations publiques et communautaires au Service de police, en date du 2 mai 2023. Cette nomination est assujettie à une période de probation et au respect des exigences, dont les modalités sont prévues dans la convention collective en vigueur, ainsi qu'aux directives établies par le Service de police, le tout devant être accompli à la satisfaction de la direction du service;
- de prendre acte de la démission de M. Stéphane Ménard au poste de préposé réseau égouts et aqueduc au Service des travaux publics, en date du 5 mai 2023;

2. de ratifier les résultats suivants quant à l'évaluation de nouveaux postes par le comité d'évaluation des emplois cadres, tenu le 17 avril 2023 :

Ancien n° de poste	Ancien titre du poste	Ancienne classe	Ancien pointage	N° de poste	Nouveau titre du poste	Nouvelle classe	Nouveau pointage	Date d'entrée en vigueur
901	Cheffe ou chef bibliothèque	4	510	901	Cheffe ou chef de la Division bibliothèque	4	503	2 mai 2023
1302	Ingénieure ou ingénieur, Bureau de projets	5	629	1302	Ingénieure-coordonnatrice ou ingénieur-coordonnateur, Division grands projets	6	778	20 février 2023
1109	Coordonnatrice ou coordonnateur - aménagement et protection du territoire	4	533	1109	Coordonnatrice ou coordonnateur - aménagement et protection du territoire	5	640	Rétroactif au 21 mars 2022

le tout payable à même le fonds d'administration tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 160-2023 en date du 26 avril 2023.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

2023-05-0350

Autorisation – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – PIIA-6 – 2023-0418 – 6, rue de la Gare – PIIA-8 – 2023-0428 – 17 à 25, rue Elgin – PIIA-8 – 2023-0277 – 51, rue Elgin – PIIA-8 – 2023-0296 – 95, rue Elgin – PIIA-12 – 2023-0320 – 845, boulevard Industriel – PIIA-20 – 2023-0333 – 32 à 38, rue du Mont-Brome – PIIA-20 – 2023-0330 – 40 à 46, rue du Mont-Brome – PIIA-20 – 2023-0338 – 252 à 258, rue du Mont-Shefford – PIIA-20 – 2023-0273 – 262 à 268, rue du Mont-Shefford – PIIA-20 – 2022-2917 et 2022-2918 – 294 et 296, rue du Mont-Shefford – PIIA-20 – 2022-1982 et 2022-1983 – 322 et 324, rue du Mont-Shefford – PIIA-22 – 2023-0274 – 740, rue Principale – PIIA-22 – 2023-0494 – 960, rue Principale – PIIA-22 – 2023-0300 – 1020, rue Principale – PIIA-22 – 2023-0299 – 1020, rue Principale – PIIA-28 et PIIA-10 – 2023-0519 et 2023-0520 – 443 et 445, rue des Écoliers – PIIA-28 – 2023-0479 et 2023-0480 – 14 et 16, rue Patrick-Hackett – PIIA-29 – 2023-0352 – 695, rue Kristelle – PIIA-30 – 2023-0384 – 399, rue Principale – PIIA-32 – 2023-0250 – 592, rue des Écoliers – PIIA-34 – 2019-3576 – 252 à 260, rue Denison Est – PIIA-34 – 2023-0400 – 252, rue Denison Est – PIIA-38 – 2023-0242 – 840, rue Principale – PIIA-38 – 2023-0512 – 4, rue Robinson Nord – PIIA-38 – 2023-0523 – 4, rue Robinson Nord

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2023-074;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors des réunions tenues les 28 mars 2023 et 18 avril 2023 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'approuver les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	Numéro de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-6	2023-0418	230418-15	6, rue de la Gare	Réparation
PIIA-8	2023-0428	230418-16	17 à 25, rue Elgin	Réparation
PIIA-8	2023-0277	230328-08	51, rue Elgin	Réparation
PIIA-8	2023-0296	230328-09	95, rue Elgin	Construction
PIIA-12	2023-0320	230328-03	845, boulevard Industriel	Construction
PIIA-20	2023-0333	230328-10	32 à 38, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2023-0330	230418-18	40 à 46, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2023-0338	230418-19	252 à 258, rue du Mont-Shefford	Construction
PIIA-20	2023-0273	230328-12	262 à 268, rue du Mont-Shefford	Construction
PIIA-20	2022-2917 et 2022-2918	230418-20	294 et 296, rue du Mont-Shefford	Modification
PIIA-20	2022-1982 et 2022-1983	230418-21	322 et 324, rue du Mont-Shefford	Modification
PIIA-22	2023-0274	230328-13	740, rue Principale	Construction
PIIA-22	2023-0494	230418-22	960, rue Principale	Construction
PIIA-22	2023-0300	230328-14	1020, rue Principale	Enseigne
PIIA-22	2023-0299	230328-15	1020, rue Principale	Construction
PIIA-28 et PIIA-10	2023-0519 et 2023-0520	230418-23	443 et 445, rue Écoliers	Construction
PIIA-28	2023-0479 et 2023-0480	230418-24	14 et 16, rue Patrick-Hackett	Construction
PIIA-29	2023-0352	230418-25	695, rue Kristelle	Construction
PIIA-30	2023-0384	230418-17	399, rue Principale	Enseigne
PIIA-32	2023-0250	230328-17	592, rue des Écoliers	Construction
PIIA-34	2019-3576	230328-18	252 à 260, rue Denison Est	Modification
PIIA-34	2023-0400	230418-26	252, rue Denison Est	Enseigne
PIIA-38	2023-0242	230418-27	840, rue Principale	Construction
PIIA-38	2023-0512	230418-28	4, rue Robinson Nord	Enseigne
PIIA-38	2023-0523	230418-29	4, rue Robinson Nord	Enseigne

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

2023-05-0351

Autorisation – Demande de modification numéro 2022-80251 au Règlement de zonage – 1519 à 1523, rue Principale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2023-059, transmettant la résolution numéro 221011-08 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'usage d'habitation multifamiliale « R4+ » dans les zones DE06R et EE05C;

CONSIDÉRANT QUE la demande s'inscrit dans le cadre d'un projet d'ensemble qui consiste à transformer les chambres du motel en logements à loyers abordables non subventionnés;

CONSIDÉRANT QUE les requérants ont fourni les documents justifiant la faisabilité du projet en termes de fourniture d'eau et de capacité d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de la rue Principale a une vocation commerciale incluant des activités telles que la mécanique de véhicules et les ateliers; et

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 221011-08 ne recommande pas les habitations multifamiliales de 4 logements et plus dans les zones DE06R et EE05C puisque cette portion de la rue Principale n'est pas desservie par les réseaux d'égout et d'aqueduc et possède avant tout une vocation commerciale centrée sur les établissements de mécanique et sur la vente de véhicules légers et lourds, ainsi que sur la vente de produits nécessitant un entreposage extérieur;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller François Lemay

d'autoriser la demande de modification numéro 2022-80251 au Règlement de zonage pour la propriété située au 1519 à 1523, rue Principale, visant à permettre les habitations multifamiliales de 4 logements et plus dans les zones DE06R et EE05C.

La mairesse appelle le vote sur cette proposition :

Sont pour l'adoption de la présente résolution :

- M. Stéphane Giard;
- M. François Lemay;
- Mme Geneviève Rheault;
- M. Alain Lacasse;
- Mme Denyse Tremblay; et
- M. Félix Dionne.

Sont contre l'adoption de la présente résolution :

- M. Paul Goulet;
- M. Robert Riel;
- M. Robert Vincent; et
- Mme Catherine Baudin.

Adoptée sur division

2023-05-0352

Refus – Demande de modification numéro 2023-80075 au Règlement de zonage – 301, 305 et 309, rue Saint-Jacques et 64, rue Saint-Antoine Sud

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2023-072, transmettant la résolution numéro 230328-06 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser la classe d'usage « R4+ » sans limite du nombre de logements ainsi que les bâtiments de 6 étages dans la zone GJ32C;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située dans la zone GJ32C qui autorise actuellement des usages commerciaux et résidentiels limités à six (6) logements et trois (3) étages;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs éléments sont dérogatoires au Règlement de zonage et au Règlement de construction;

CONSIDÉRANT QUE la zone n'est pas assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QU'une modification au plan d'urbanisme sera nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 230328-06, ne recommande pas la présente demande puisque l'autorisation de ces classes d'usages n'est pas souhaitable pour l'ensemble de la zone;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande plutôt d'utiliser la technique du PPCMOI afin de pouvoir encadrer les éléments dérogatoires et l'architecture du bâtiment;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de refuser la demande de modification numéro 2023-80075 au Règlement de zonage pour les propriétés situées au 301-303-305-309, rue Saint-Jacques et le 64, rue Saint-Antoine Sud, laquelle visait à autoriser la classe d'usage « R4+ » sans limite du nombre de logements ainsi que les bâtiments de 6 étages dans la zone commerciale GJ32C, considérant notamment que l'autorisation de ces classes d'usages n'est pas souhaitable pour l'ensemble de la zone; et

d'utiliser les pouvoirs prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) afin d'y assujettir la propriété pour la réalisation du projet qui nécessite un encadrement particulier.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0353

Autorisation de signature – Bail pour une tour de télécommunications – 735, rue Dufferin – Bell Mobilité – 2024-2029

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2023-068;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconduire un bail avec Bell Mobilité Cellulaire inc. pour la location d'une partie du terrain sis au 735, rue Principale, et ce, pour une durée de 5 ans renouvelable 1 fois pour une durée de 5 ans;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de conclure un bail avec Bell Mobilité Cellulaire inc. pour la location d'une partie du terrain situé au 735, rue Dufferin, et ce, pour une durée de cinq (5) ans débutant le 1^{er} août 2024, avec une (1) option de renouvellement pour le même terme, le tout suivant les termes et conditions prévus au projet de bail joint au sommaire numéro SAPT-2023-068.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0354

Collaboration au programme Vent de Fraîcheur ICI – Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2023-047;

CONSIDÉRANT que le programme *Vent de Fraîcheur ICI* profite d'une aide financière de 35 000 \$ offerte par le gouvernement du Québec et qu'aucun soutien financier n'est demandé à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'une contribution en services municipaux d'environ vingt (20) heures sur deux (2) ans est demandée à la Division environnement, à la Division urbanisme et aménagement du territoire ainsi qu'à la Division communications;

CONSIDÉRANT que ce projet permet à la Ville de Granby de progresser vers l'atteinte de cibles environnementales dont elle s'est dotée dans sa politique de l'arbre, telles que l'augmentation de l'indice de canopée dans le périmètre urbain et la diminution des îlots de chaleur urbains; et

CONSIDÉRANT que ce projet répond également à plusieurs objectifs du plan environnement 2020-2023 de Granby, comme de remplacer des surfaces asphaltées ou bétonnées par des surfaces végétales, convertir des stationnements d'une façon écoresponsable et augmenter le nombre d'arbres sur le territoire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de collaborer au programme *Vent de Fraîcheur ICI* soumis par le conseil régional de l'environnement de l'Estrie; et

d'autoriser M. Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement, ainsi qu'un membre du conseil municipal, à prendre part aux rencontres du comité de suivi à raison de trois (3) à quatre (4) rencontres par année, pour une période de deux (2) ans.

Que MM. Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement et Yvan Gatien, directeur du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, soient et sont autorisés à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0355 **Diffusion du guide « Fleurir les ICI »**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2023-075;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Gestrie-Sol pour la création du guide « Fleurir les ICI », aux termes de la résolution numéro 2022-04-0342 adoptée par le conseil municipal lors de la séance publique du 4 avril 2022; et

CONSIDÉRANT que ce projet rejoint plusieurs actions du Plan environnement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de diffuser le guide « Fleurir les ICI » auprès des diverses industries, commerces et institutions de Granby ainsi que sur le site Internet de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0356 **Autorisation – Transition vers la permaculture au verger du parc naturel du Mont**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2023-076;

CONSIDÉRANT que le projet de transition du verger vers la permaculture permettra une plus grande production, diversité et résilience du site, tout en réduisant les coûts annuels d'exploitation;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans la volonté municipale d'être une communauté nourricière;

CONSIDÉRANT que ce projet répond également à l'action numéro 63 du Plan environnement, soit de favoriser la pratique de l'agriculture urbaine; et

CONSIDÉRANT que ce projet a été approuvé par le comité aménagement et protection du territoire lors de la rencontre du 15 mars 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

de réaliser le projet de transition du verger du parc naturel du Mont vers la permaculture;

de réserver un montant de 30 000 \$ à même le PTI environnement 2023 du fonds d'administration pour l'octroi éventuel d'un mandat de conception en aménagement nourricier visant à évaluer les options possibles afin d'assurer la pérennité du site, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 137-2023 en date du 18 avril 2023; et

d'établir une tarification minimale pour la cueillette afin d'optimiser la gestion de la ressource.

Que MM. Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement et M. Yvan Gatién, directeur du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, soient et sont autorisés à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0357

Renouvellement de membres au comité consultatif agricole – M^{me} Lise Racine, M. Serge Faubert, M. Robin Massé, M^{me} Caroline Fontaine, M. Benoît Lapierre, M. Robert Beaudry et M. Frédéric Benz – Année 2023-2024

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et la protection du territoire, Division urbanisme et aménagement du territoire, sous le numéro SAPT-2023-090;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres a pris fin le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 1137-2022 concernant le Comité consultatif agricole* et ses amendements;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

de renouveler les mandats des membres suivants au sein du comité consultatif agricole pour une (1) année supplémentaire, soit l'année 2023 :

- M^{me} Lise Racine;
- M. Serge Faubert; et
- M. Robin Massé (membre substitut);

de renouveler les mandats des membres suivants au sein du comité consultatif agricole pour deux (2) ans, soit les années 2023 et 2024 :

- M^{me} Caroline Fontaine;
- M. Benoît Lapierre;
- M. Robert Beaudry (membre substitut); et
- M. Frédéric Benz.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0358

Autorisation à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures d'eau (PRIMEAU 2023) – Réhabilitation de conduites d'eau potable et projet de séparation des réseaux des rues Maisonneuve et Bussière

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2023-038;

CONSIDÉRANT le projet de réhabilitation de conduites d'eau potable;

CONSIDÉRANT le projet de séparation des réseaux des rues Maisonneuve et Bussière;

de modifier l'entente numéro 16-2022 pour les travaux de prolongement des infrastructures des rues du Mont-Shefford, du Mont-Saint-Hilaire et du Mont-Brome (Quartier du plateau, phase VI) afin de réduire la largeur de la rue du Mont-Shefford à 9,5 mètres et, à cette fin, de remplacer le plan DTOS-011, feuillet C-09 de 13, révision E par la révision 6 émis le 6 avril 2023 par la firme Les Services EXP inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0360

Autorisation de signature – Travaux de prolongement des infrastructures municipales – Faubourgs du Séminaire, phase III A – Rues Saint-François et du Verbe-Divin – Entente relative à des travaux municipaux – Noveco Immobilier inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2023-035;

CONSIDÉRANT le Règlement (avec modifications) numéro 0684-2017 pour assujettir certains permis et certificats à la conclusion d'une entente relative à la réalisation de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation en vertu de troisième alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été obtenu le 20 juin 2022;

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement respecte le plan projet de morcellement accepté par le conseil municipal par la résolution numéro 2018-05-0441;

CONSIDÉRANT que le promoteur a demandé une modification au Règlement numéro 0663-2016 de zonage;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 14 740 \$ à même le poste budgétaire numéro 3-121-00-0-96101 au fonds d'administration vers un nouveau projet promoteur 2023 au fonds des dépenses en immobilisations;

de conclure l'entente relative à des travaux municipaux pour des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de voirie pour le prolongement des rues Saint-François et du Verbe-Divin avec le promoteur, Noveco Immobilier inc., représenté par M. David Lambert, conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services EXP inc., dont l'estimation du coût des travaux s'élève à 2 337 014 \$, taxes en sus, et tel que détaillé dans la description de travaux;

que la signature de l'entente soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement modificateur SP08-2023 visant à créer les zones résidentielles HH14R et HH15R à même une partie de la zone résidentielle HH09R; et

d'autoriser un montant approximatif de 14 040 \$, taxes en sus, pour le remboursement au promoteur concernant le système d'éclairage (estimé à 117 000 \$) le tout étant payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 165-2023, en date du 26 avril 2023.

Le cadastre numéro 6 531 000 représente les rues Saint-François et du Verbe-Divin. Le promoteur devra s'engager à céder ces lots à la Ville, ainsi que l'ensemble des infrastructures d'eau, d'égouts, de gestion des eaux pluviales et de voirie s'y rattachant, pour la somme nominale d'un dollar (1 \$) lors de la réception provisoire des travaux.

Le promoteur devra s'engager à céder une servitude pour les conduits électriques de l'éclairage décoratif ainsi qu'une servitude pour le maintien et l'entretien des infrastructures municipales et de gestion des eaux pluviales.

Le promoteur devra s'engager à assumer la quote-part des travaux des trois bénéficiaires au projet conformément à l'avis de renonciation signée et joint au présent rapport.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0361

Autorisation de signature – Travaux de prolongement des infrastructures municipales – Rue de Normandie – Entente relative à des travaux municipaux – Bertrand Ostiguy inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2023-037;

CONSIDÉRANT le règlement (avec modifications) numéro 0684-2017 pour assujettir certains permis et certificats à la conclusion d'une entente relative à la réalisation de travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'autorisation en vertu de l'article 22.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* a été obtenu le 3 février 2022;

CONSIDÉRANT que le projet de lotissement respecte le plan projet de morcellement accepté par le conseil municipal par la résolution numéro 2022-11-1029;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de conclure l'entente relative à des travaux municipaux pour des infrastructures d'eau potable, d'égouts et de voirie pour le prolongement de la rue de Normandie avec le promoteur, Bertrand Ostiguy inc., représenté par M. Steve Ostiguy, conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services EXP inc., dont l'estimation du coût des travaux s'élève à 905 415 \$, taxes en sus, et tel que détaillé dans la description de travaux;

Le promoteur devra s'engager à céder à la Ville de Granby le lot numéro 6 526 757 du cadastre du Québec ainsi que les infrastructures municipales s'y rattachant, le tout pour la somme nominale d'un dollar (1 \$) lors de la réception provisoire des travaux; et

Le promoteur devra également s'engager à céder à la Ville de Granby le lot numéro 6 526 746 du cadastre du Québec ainsi que les infrastructures municipales s'y rattachant, le tout pour la somme nominale d'un dollar (1 \$) lors de la réception provisoire des travaux. Ce lot servira à l'aménagement d'un bassin de rétention.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0362

Obtention de servitude pour utilités publiques – Lot numéro 1 399 946 du cadastre du Québec – Rue Leroux

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2023-034;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby doit procéder à l'obtention de servitude dans différents secteurs de la ville;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser l'obtention d'une servitude pour utilités publiques pour le passage et l'entretien d'une conduite pluviale existante sur la rue Leroux sur le lot numéro 1 399 946 du cadastre du Québec, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 164-2023 en date du 26 avril 2023.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0363

Acquisition de lots pour utilités publiques – Lots numéros 6 558 805, 6 558 801 et 6 558 803 du cadastre du Québec – Rue Principale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2023-033;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby doit procéder à l'acquisition de trois (3) lots pour l'installation d'équipements d'utilités publiques;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'acquérir à des fins d'utilités publiques le lot numéro 6 558 805 du cadastre du Québec situé aux 331 à 333, rue Principale pour la somme de 5 512,26 \$, le lot numéro 6 558 801 du cadastre du Québec situé au 325, rue Principale pour la somme de 5 308,82 \$ et le lot numéro 6 558 803 du cadastre du Québec situé au 315, rue Principale pour la somme de 11 406,99 \$ plus taxes applicables, le cas échéant, le tout payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90922.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 163-2023, en date du 26 avril 2023.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0364

Parrainage – Initiative FièremmentTP – Campagne de financement de l'Association des travaux publics du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2023-003;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

de participer à la campagne de financement de l'Association des travaux publics du Québec en se joignant aux parrains de campagne, ce qui représente une contribution de 1500 \$, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tels qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 071-2023, en date du 22 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0365

Subvention – Projet Anti-Tag – Justice alternative et médiation

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2023-006;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme s'engage à effacer tout graffiti au maximum 48 heures suivant le rapport du méfait;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est apte à traiter tout type de surface (incluant le béton et les pierres);

CONSIDÉRANT QUE l'organisme fournit le matériel et la main-d'œuvre nécessaires à l'exécution des travaux; et

CONSIDÉRANT QUE l'organisme tente d'effectuer un travail sur le territoire global de la ville en approchant, entre autres, les commerces et le centre de services scolaire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'accorder sur présentation de pièces justificatives, une subvention au montant de 5 000 \$ à l'organisme Justice alternative et médiation, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 128-2023, en date du 29 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0366

Autorisation – Demande d'aide financière – Nouveau comité d'embellissement

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des travaux publics, sous le numéro TP-2023-007;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de la cote de 5 fleurons par les Fleurons du Québec a été rendue possible en partie grâce au travail de l'ensemble des bénévoles de l'ancien comité d'embellissement; et

CONSIDÉRANT la création d'un nouveau comité d'embellissement et leur activité prévue de concours de façades fleuries et potagers;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'accorder une subvention au montant de 25 000 \$ au nouveau comité d'embellissement de la Ville pour l'année 2023, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 131-2023, en date du 12 avril 2023;

de permettre au nouveau comité de récupérer les trophées des archives de la Ville;

de désigner la conseillère Denyse Tremblay pour siéger sur le comité d'embellissement; et

de permettre à la Division communications et au Service des travaux publics d'accompagner les organisateurs selon la capacité des équipes concernées.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0367

Proclamation – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie – 17 mai 2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-044;

CONSIDÉRANT l'aspiration municipale de proposer des initiatives visant le bien-être physique et mental de l'ensemble de la population granbyenne;

CONSIDÉRANT QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003; et

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller François Lemay

de proclamer la journée du 17 mai comme étant la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0368

Autorisation – Activité spéciale – Portes ouvertes – Service de police – 6 mai 2023 – Abrogation de la résolution numéro 2023-04-0296

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-048;

CONSIDÉRANT l'importance d'une présence positive des agents et des intervenants du Service de police au sein de la communauté;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'abroger la résolution numéro 2023-04-0296;

d'autoriser la fermeture de la rue Léon-Harmel entre les rues Simonds Sud et Talbot, le 6 mai 2023, entre 12 h et 16 h 30; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de l'activité portes ouvertes du Service de police de Granby, et ce, jusqu'au montant maximal de 500 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 149-2023, en date du 25 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0369

Appui – Obtention de permis de réunion – Service ou vente de boissons alcoolisées lors d'événements – 2023

La résolution a été abrogée par la résolution 2023-08-0735, en date du 21 août 2023.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-047;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne

appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'appuyer la demande de permis de réunion ou de vente d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour les événements suivants :

Événements	Dates (2023)	Lieux
Défi EnBarque pour ta Fondation	26 et 27 mai	Parc Daniel-Johnson
Fête des voisins	3 juin	Selon les inscriptions
Festival au lac Granby	8 au 10 juin	Parc Daniel-Johnson
Tournois de baseball (Granby Multi-Sports)	27 mai 23 au 25 juin 30 juin au 2 juillet 26 et 27 août	Centre sportif Louis-Choinière
Fête nationale du Québec à Granby	24 juin	Parc Daniel-Johnson
Challenger de Granby	1er juillet au 31 août (dates à confirmer)	Parc Lussier
Rendez-vous culturels	6 juillet au 27 août	Place Jean-Lapierre
Oasis de la place Jean-Lapierre	7 juillet au 26 août	Place Jean-Lapierre
Tournoi de soccer amical des policiers	8 et 9 juillet	Parc Terry-Fox
Tournoi 5 ^e anniversaire de la ligue Richard Gariépy	16 juillet	Centre sportif Louis-Choinière
International des voitures anciennes de Granby	28 au 30 juillet	Parc Daniel-Johnson
Festival international de la Chanson de Granby	10 au 20 août	Centre-ville et parc Daniel-Johnson
Marché agroalimentaire	29 et 30 septembre	Place du Marché
Défilé de Noël	2 décembre (ou 3 décembre si reporté)	Centre-ville
Tournoi commémoratif Maxime Harnois	Date à déterminer - été 2023	Centre sportif Louis-Choinière

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0370

Autorisation – Demande d'accréditation – Organisme à but non lucratif – Granby à vélo

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-046;

CONSIDÉRANT que l'organisme Granby à vélo répond aux conditions de la Politique reconnaissance de la Ville de Granby et a fourni les documents requis;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
appuyé par le conseiller François Lemay

de reconnaître l'organisme Granby à vélo comme organisme à but non lucratif, afin que celui-ci puisse bénéficier des privilèges de la Politique de reconnaissance pour les organismes de la Ville de Granby, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 147-2023, en date du 25 avril 2023.

Que la liste des organismes à but non lucratif reconnus soit mise à jour par le service responsable afin d'inclure cet organisme pour les demandes futures.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0371

Nomination de deux délégués au conseil d'administration du Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin – 2023-2025 – M. Patrick Parent – M^{me} Valérie Bouthillier-Grenier

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-045;

CONSIDÉRANT QUE les personnes proposées ont exprimé leur intérêt pour un nouveau mandat au sein du conseil d'administration du Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

de déléguer, à titre de citoyens nommés par la Ville de Granby au sein du conseil d'administration du Centre d'interprétation de la nature du lac Boivin, les personnes ci-dessous :

- M. Patrick Parent, jusqu'en octobre 2024; et
- M^{me} Valérie Bouthillier Grenier, jusqu'en octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0372

Autorisation – Demande d'aide financière – Promenades à bord d'un triporteur à pédales – Un vélo, une ville – 10 juillet au 18 août 2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-049;

CONSIDÉRANT QUE la Ville reconnaît l'expertise des organismes comme intervenants privilégiés auprès de la population pour une action concertée et un travail de partenariat avec ceux-ci;

CONSIDÉRANT les objectifs généraux de la Politique des aînés; et

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie, lors de la rencontre tenue le 22 mars 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'accorder une aide financière de 7 500 \$ à l'organisme *Un vélo, une ville* pour la mise en place du projet estival de promenades à bord d'un triporteur à pédales pour les aînés de la communauté, pour la période du 10 juillet au 18 août 2023, laquelle sera versée comme suit :

- 50 % dans les 30 jours de la présente résolution; et
- 50 % sur présentation d'un rapport d'activités.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, en deux versements égaux, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 167-2023, en date du 26 avril 2023.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0373

La résolution a été abrogée par la résolution 2023-09-0872, en date du 18 septembre 2023.

Autorisation – Activité spéciale – Opti-vélo – Club Optimiste de Granby – Partie de stationnement du parc Daniel-Johnson – Piste cyclable autour du CINLB – 17 juin 2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-053;

CONSIDÉRANT l'engagement important de bénévoles pour l'organisation de cette activité;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la fermeture du petit stationnement face au pavillon Roger-Bédard, situé dans le parc Daniel-Johnson lors de l'activité Opti-vélo organisée par le Club Optimiste de Granby le 17 juin 2023, de 8 heures à 13 h 30, ou le 18 juin en cas de report; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de l'activité Opti-Vélo, et ce, jusqu'au montant maximal de 500 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 156-2023, en date du 25 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0374

Autorisation – Activité spéciale – Vélo sur la rue Davignon – Centre de la petite enfance Nez-à-nez – 30 mai 2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-052;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'autoriser la fermeture partielle de la rue Davignon, entre l'intersection des rues Paré et Davignon jusqu'au stationnement du centre de la petite enfance Nez-à-nez, situé au 220, rue Davignon, pour la journée de vélo de ce centre de la petite enfance, le 30 mai 2023, de 9 h 30 à 13 h 30, ou le 2 juin en cas de report; et d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de la journée de vélo du centre de la petite enfance Nez-à-nez, et ce, jusqu'au montant maximal de 100 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 155-2023, en date du 25 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0375

Autorisation – Activité spéciale – 10^e édition du Défi EnBarque pour ta fondation – Fondation du Centre hospitalier de Granby – Parc Daniel-Johnson – 26 et 27 mai 2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-051;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation se conformera aux recommandations du Service de sécurité incendie; et

CONSIDÉRANT la participation et le dynamisme des bénévoles de l'organisation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser la tenue de la 10^e édition du Défi EnBarque pour ta Fondation au parc Daniel-Johnson le 26 mai 2023 de 8 heures à 15 heures pour le volet relève et le 27 mai 2023 de 6 heures à 16 heures pour le volet corporatif. Certaines livraisons débuteront le 24 mai, puis le montage du site est prévu le jeudi 25 mai 2023, dès 8 heures;

d'autoriser l'installation de chapiteaux suivant les info-excavations et l'installation d'un quai sur le lac pour donner accès aux bateaux, dès le 16 mai, puis l'installation de la scène sur le site dès le 25 mai, à 13 heures;

d'autoriser la livraison de deux (2) bateaux-dragon pour les pratiques et leur entreposage dans le pavillon Roger-Bédard entre les pratiques (livraison le 18 mai), ainsi que l'utilisation de deux (2) bateaux à moteur sur le lac Boivin;

d'autoriser la fermeture du petit stationnement face au pavillon Roger-Bédard, situé dans le parc Daniel-Johnson, pour l'événement, ainsi que l'installation d'affiches sur le site et à l'entrée du parc deux (2) semaines avant l'événement;

d'autoriser la restauration, la vente et la consommation d'alcool suivant l'obtention du permis nécessaire auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de la Défi EnBarque pour ta Fondation, et ce, jusqu'au montant maximal de 3 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 154-2023, en date du 25 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0376

Autorisation – Activité spéciale – Parade de fin d'année des cadets de la marine – Ligue navale du Canada, succursale Granby – Stationnement de la Ferme héritage Miner – 27 mai 2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-054;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation se conformera aux recommandations du Service de sécurité incendie;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser la fermeture partielle du grand stationnement de la Ferme héritage Miner, au 100, rue Mountain, le 27 mai 2023 de 13 heures à 16 heures pour la présentation de la parade de fin d'année des cadets de la marine de la ligue navale du Canada, succursale Granby; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 1 500 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 157-2023, en date du 25 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0377

Autorisation – Activité spéciale – 9^e édition du Grand Défi de Granby – Granby Multi-Sports – Parc Daniel-Johnson – 28 mai 2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-050;

CONSIDÉRANT l'objectif du Grand Défi de Granby de faire la promotion des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que l'organisation se conformera aux recommandations du Service de sécurité incendie; et

CONSIDÉRANT l'engagement de nombreux bénévoles au succès de cet événement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson et ses pavillons pour la présentation de la 9^e édition du Grand Défi de Granby le 28 mai 2023 de 6 heures à 18 heures, incluant le montage et le démontage du matériel;

d'autoriser le contrôle à l'accès au stationnement lors de l'activité et le son amplifié de 8 heures à 18 heures, ainsi qu'un test de son le jour de l'activité;

d'autoriser l'installation de panneaux de type *coroplasts* au parc Daniel-Johnson, ainsi qu'à un autre endroit à être déterminé ultérieurement, et ce, à partir du 12 mai 2023;

d'autoriser la restauration dans le parc Daniel-Johnson ainsi que l'utilisation des rues selon les différents trajets autorisés pour l'événement; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de la 9^e édition du Grand Défi de Granby, et ce, jusqu'au montant maximal de 14 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 153-2023, en date du 25 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0378

Autorisation – Activité spéciale – 2^e édition estivale du Festival du sport – Granby Multi-Sports – Parc Daniel-Johnson – 3 juin 2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-056;

CONSIDÉRANT les retombées de cet événement pour la Ville de Granby et son rayonnement; et

CONSIDÉRANT QUE l'organisation se conformera aux recommandations du Service de sécurité incendie;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser la tenue du Festival du sport au parc Daniel-Johnson le 3 juin 2023 de midi à 16 heures;

d'autoriser la fermeture du petit stationnement face au pavillon Roger-Bédard, situé dans le parc Daniel-Johnson pour la durée du festival;

d'autoriser la restauration, les estrades, les chapiteaux selon le plan fourni, ainsi que l'installation d'affiches de type *coroplast* sur le site, deux (2) semaines avant la tenue du festival; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de la 2^e édition du Festival du sport de Granby Multi-Sports, et ce, jusqu'au montant maximal de 3 200 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 159-2023, en date du 25 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0379

Autorisation – Activité spéciale – 6^e édition de la Marche du Grand Défolement – Fondation québécoise du cancer – Parc Daniel-Johnson – 23 septembre 2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-055;

CONSIDÉRANT l'engagement important de bénévoles pour l'organisation de cette activité; et

CONSIDÉRANT QUE l'organisation se conformera aux recommandations du Service de sécurité incendie;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson et le pont flottant le 23 septembre 2023 pour la présentation de la 6^e édition de la Marche du Grand Défolement, de 8 heures à 16 heures, incluant le montage et le démontage du site;

d'autoriser la musique et le son amplifié entre 11 heures et 15 heures, la restauration sur le site et l'installation d'une scène dans le stationnement face au pavillon Roger-Bédard;

d'autoriser la présence de chiens en laisse dans le parc Daniel-Johnson pour l'événement; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de la 6^e édition de la Marche du Grand Défolement, et ce, jusqu'au montant maximal de 1 800 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 158-2023, en date du 25 avril 2023.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0380

La résolution a été abrogée par la résolution 2023-09-0800, en date du 5 septembre 2023.

Autorisation de signature – Entente de financement dans le cadre du programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2) – Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2023-057;

CONSIDÉRANT les besoins observés dans la communauté en matière de logement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de conclure une entente avec la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités (volet 2), selon les termes et conditions du projet d'entente joint au sommaire numéro ACS-2023-057; et

d'accorder une aide financière d'un montant maximal de 10 000 \$, sur présentation de pièces justificatives, à l'Office d'habitation de la Haute-Yamaska-Rouville, pour la gestion de ce volet; le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 168-2023, en date du 26 avril 2023.

Que la trésorière, M^{me} Sylvie Chouinard, soit désignée à titre de représentante de la Ville de Granby dans le cadre de ce programme et de répondante pour l'application de l'entente et soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Granby, tous les documents nécessaires aux fins de ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0381

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de remplacer les tableaux concernant le service de consultation à l'annexe « A-9 »

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Catherine Baudin donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de remplacer les tableaux concernant le service de consultation à l'annexe « A-9 ».

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0526-2014 décrétant la tarification de certains services municipaux afin de remplacer les tableaux concernant le service de consultation à l'annexe « A-9 » ».

2023-05-0382

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement et de modifier les normes d'implantation dans la zone publique GJ24P

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP14-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Félix Dionne donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement et de modifier les normes d'implantation dans la zone publique GJ24P.

2023-05-0383

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP14-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement et de modifier les normes d'implantation dans la zone publique GJ24P

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP14-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

que le premier projet de règlement numéro PP14-2023, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP14-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions applicables aux cases de stationnement et de modifier les normes d'implantation dans la zone publique GJ24P », soit adopté; et

qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le 17 mai 2023, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

2023-05-0384

Adoptée à l'unanimité

Retrait - Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de résolution numéro SPR05-2023 accordant un permis de transformation portant le numéro 2023-0311 pour la propriété située au 40, rue Fairfield, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le projet de résolution numéro PPR05-2023 et retrait du premier projet de règlement numéro PP10-2023 modifiant le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'ajuster les limites de l'aire institutionnelle « INST » et de l'aire résidentielle de forte densité « Rfo »

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 220621-03, s'est prononcé sur le projet;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR05-2023, lors de la séance du conseil tenue le 20 mars 2023;

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée publique de consultation, de nombreux résident (e)s du secteur ont manifesté leur opposition au projet;

CONSIDÉRANT la pétition contre le projet déposée le 24 avril 2023;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'assemblée publique de consultation du 19 avril 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de retirer le projet particulier initialement adopté sous le numéro PPR05-2023 ainsi que le projet de règlement initialement adopté sous le numéro PP10-2023; et

que le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 avril 2023 concernant le premier projet de résolution PPR05-2023 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0385

Adoption – Règlement numéro 1218-2023 modifiant le Règlement numéro 0845-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et abrogeant le Règlement numéro 2495-2004 relatif à la circulation de camions, de véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils et ses amendements de la Ville de Granby ainsi que le Règlement numéro 459-1995 relatif à la circulation des camions et véhicules outils et ses amendements de l'ancienne Municipalité du Canton de Granby afin de prolonger la route de transit sur les rues Bousquet et Bernard et d'ajouter le chemin Gagné

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 avril 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1218-2023 modifiant le Règlement numéro 0845-2019 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils et abrogeant le Règlement numéro 2495-2004 relatif à la circulation de camions, de véhicules de transport d'équipement et de véhicules-outils et ses amendements de la Ville de Granby ainsi que le Règlement numéro 459-1995 relatif à la circulation des camions et véhicules outils et ses amendements de l'ancienne Municipalité du Canton de Granby afin de prolonger la route de transit sur les rues Bousquet et Bernard et d'ajouter le chemin Gagné », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 avril 2023, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0386

Adoption – Règlement numéro 1219-2023 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 concernant le stationnement des roulottes et remorques ainsi que pour modifier l'article relatif aux déchets sur la voie publique
CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 avril 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1219-2023 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 concernant le stationnement des roulottes et remorques ainsi que pour modifier l'article relatif aux déchets sur la voie publique », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 avril 2023, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0387

Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique de consultation – Adoption – Règlement (avec modifications) numéro 1220-2023 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de revoir les normes relatives à la distance minimale entre une rue et la rive, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP11-2023

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP11-2023 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 19 avril 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le règlement intitulé : « Règlement (avec modifications) numéro 1220-2023 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin de revoir les normes relatives à la distance minimale entre une rue et la rive, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP11-2023 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 avril 2023, soit adopté avec les modifications suivantes :

- Enlever les termes « ou d'un *milieu humide* » à l'article 2.1.

Que le compte rendu de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 avril 2023 concernant le premier projet de règlement numéro PP11-2023 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0388 **Adoption – Règlement numéro 1221-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone résidentielle HO11R à même une partie de la zone résidentielle HO07R et la zone commerciale HO03C et créer les zones résidentielles HH14R et HH15R à même une partie de la zone résidentielle HH09R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP08-2023 et SP08-2023**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP08-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 mars 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1221-2023 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de créer la zone résidentielle HO11R à même une partie de la zone résidentielle HO07R et la zone commerciale HO03C et créer les zones résidentielles HH14R et HH15R à même une partie de la zone résidentielle HH09R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP08-2023 et SP08-2023 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 mars 2023, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0389 **Adoption – Règlement numéro 1222-2023 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin d'établir des normes de lotissement pour la zone résidentielle HH15R et d'établir un délai de caducité des plans projets de morcellement, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP09-2023 et SP09-2023**

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP09-2023 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 mars 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller François Lemay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1222-2023 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin d'établir des normes de lotissement pour la zone résidentielle HH15R et d'établir un délai de caducité des plans projets de morcellement, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP09-2023 et SP09-2023 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 mars 2023, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2023-05-0390 **Adoption – Résolution accordant un permis de construction portant le numéro 2023-0159 pour la propriété située au 349, rue Bouchard, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adoptée sous les projets de résolution numéros PPR04-2023 et SPR04-2023**

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 230124-06, s'est prononcé sur le projet;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR04-2023, lors de la séance du conseil tenue le 20 février 2023;

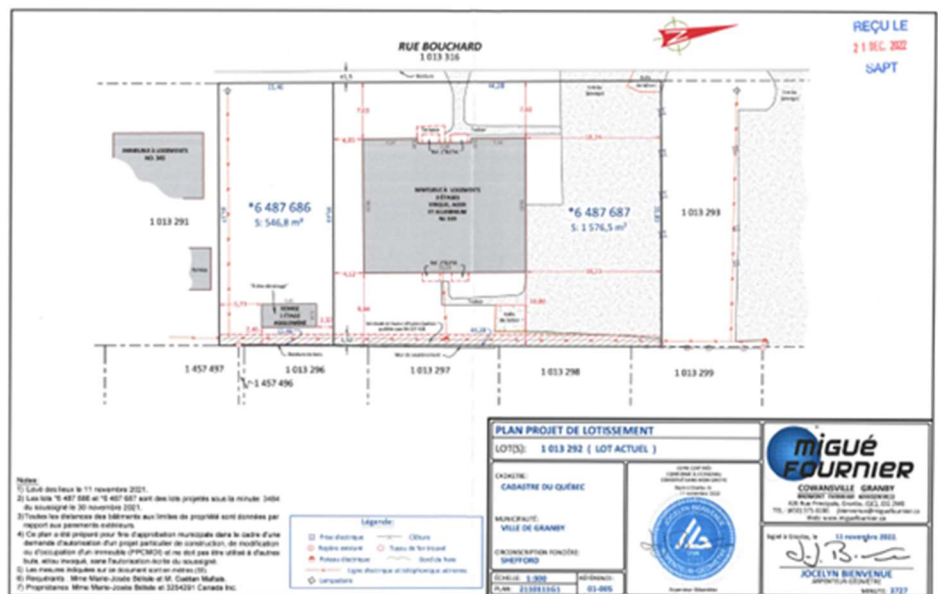
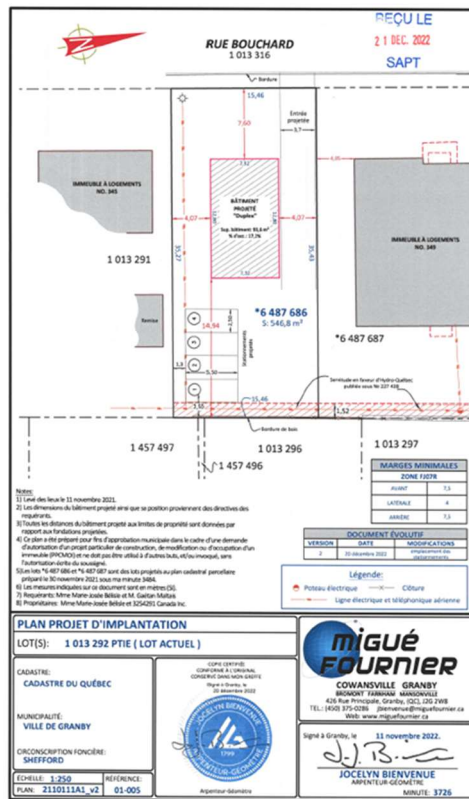
CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR04-2023, lors de la séance du conseil tenue le 3 avril 2023;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

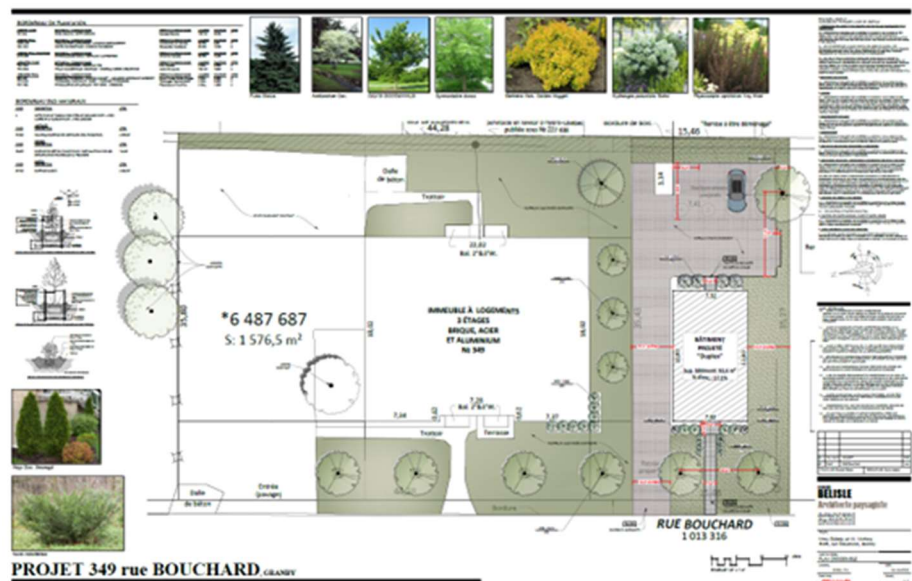
1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance d'un permis de lotissement portant le numéro 2023-5023 et la délivrance d'un permis de construction portant le numéro 2023-0159 de la façon suivante :
 - 2.1 Permettre la subdivision du lot actuel numéro 1 013 292 du cadastre du Québec en deux (2) lots (futurs lots numéros 6 487 686 et 6 487 687) dont le futur lot numéro 6 487 686 du cadastre du Québec aura un frontage de 15,46 mètres et une superficie de 546,80 mètres carrés; et
 - 2.2 Permettre la construction d'une habitation bifamiliale isolée, faisant partie de la classe d'usage « R2 » sur le futur lot numéro 6 487 686 du cadastre du Québec;

le tout tel que démontré au plan projet d'implantation préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, portant le numéro 3726 de ses minutes, dossier 01-005 en date du 20 décembre 2022 et le plan projet de lotissement préparé par M. Jocelyn Bienvenue, arpenteur-géomètre, portant le numéro 3727 de ses minutes, dossier 01-005 en date du 11 novembre 2022.



3. Condition relative à la délivrance d'un permis de construction portant le numéro 2023-0159 :

3.1 Respecter le plan de plantation sur le lot numéro 1 013 292 du cadastre du Québec, préparé le 15 décembre 2022, dossier numéro 2022-174, et ce, avant la subdivision demandée;



4. En vertu du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement et du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé au 349, rue Bouchard se résume comme suit :

4.1 L'immeuble est situé dans la zone résidentielle portant le numéro FJ07R (secteur au nord de la rue Bourget Ouest, au sud de la rue Jean-Talon et de part et d'autre des rues Desjardins Nord et Bouchard);

4.2 La demande vise à permettre la subdivision du lot actuel numéro 1 013 292 du cadastre du Québec avec un frontage de 15,46 mètres et une superficie de 546,80 mètres carrés en deux (2) parties pour la construction d'une habitation bifamiliale. Selon le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, les normes établies pour ce type de construction sont de 18 mètres de frontage et 595 mètres carrés de superficie;

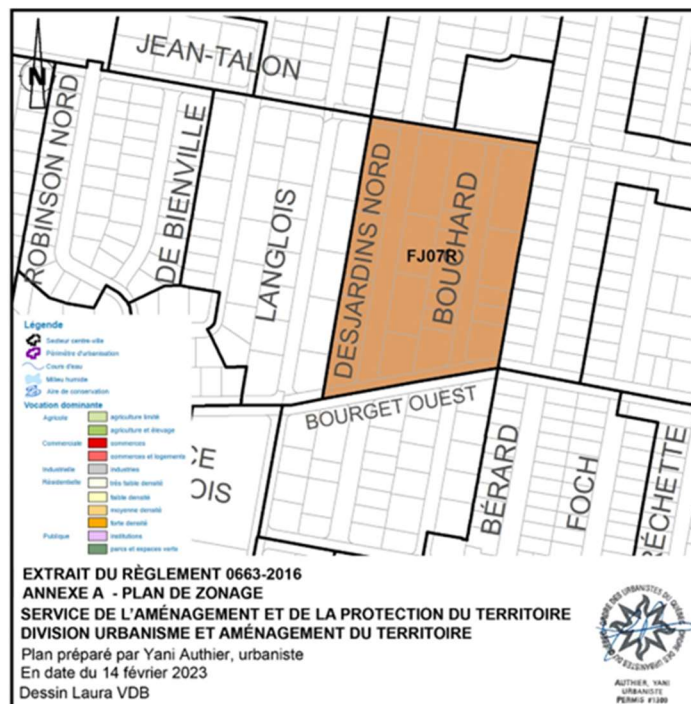
4.3 La demande vise à permettre la construction d'une habitation bifamiliale isolée, faisant partie de la classe d'usage « R2 ». Selon le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, seules les habitations bifamiliales jumelées sont autorisées dans la zone FJ07R;

4.4 Le régime des droits acquis prévus au Règlement numéro 0663-2016 de zonage et au Règlement numéro 0664-2016 de lotissement en vigueur s'applique pour la propriété.

5. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone résidentielle concernée FJ07R telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située au nord de la rue Bourget Ouest, au sud de la rue Jean-Talon et de part et d'autre des rues Desjardins Nord et Bouchard,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 14 février 2023.



Adoptée à l'unanimité

2023-05-0391

Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M^{me} Céline Duval, district 4

M^{me} Céline Duval demande au conseil si c'est usuel qu'un citoyen pose sa question dans sa langue d'origine à savoir l'anglais, alors qu'il est en mesure de le faire en français. Dans une telle situation, elle demande s'il est possible de lui demande de s'adresser en français.

2. M^{me} Suzie Lambert, district 10

M^{me} Suzie Lambert remercie le conseil d'avoir été à l'écoute des citoyens de la rue Fairfield. Par ailleurs, elle mentionne que les gens du quartier sont heureux d'avoir un stationnement libéré et sans restriction et demande si les résidents(es) seront sondés après la période d'essai, soit à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Elle demande à nouveau de procéder au déneigement du trottoir de la rue Fairfield.

3. M. Richard Dubé, district 2

M. Richard Dubé mentionne que le rapport financier n'inclut pas les emprunts effectués depuis le 1^{er} janvier 2023 et demande si la dette de la Ville dépasse le 100 000 000 \$ à ce jour. Il demande au conseil d'accorder davantage de financement à l'environnement et critique la gestion des fonds publics concernant le démantèlement et la restauration de l'œuvre d'Alfred-Pellan.

4. M. Freddy Montilla, district 10

M. Freddy Montilla remercie le conseil municipal pour les décisions prises en lien avec le projet de la rue Fairfield et également les résidents de la rue d'être demeurés respectueux et amicaux.

5. M. Francis Vincent, district 3 (par courriel)

M. Francis Vincent remercie tout d'abord le conseil de la Ville et le Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs pour avoir bonifié le projet du skatepark avec l'ajout d'un pump track, et demande si la Ville sécurisera le lave-auto désaffecté de la rue Vittie et Denison.

6. M. Jaouad El kaabi, district 8 (par courriel)

M. Jaouad El kaabi s'adresse au conseiller Paul Goulet relativement à l'embauche de sa fille au sein de l'administration municipale. Il s'adresse ensuite à la conseillère Catherine Baudin afin de savoir quand les nids-de-poule des rues de son district, plus précisément les rues Dufferin et Mountain seront réparés. Il s'inquiète du gaz à effet de serre que la circulation achalandée du pont Patrick-Hackett occasionne.

2023-05-0392

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller François Lemay

de lever la séance. Il est 20 h 52.

Adoptée à l'unanimité

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière
adjointe